

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 DECEMBRE 2017.**

Convocation faite le 5 décembre 2017.

Le douze décembre deux mil dix-sept, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SAULCHERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PAUDIERE Claude, Maire.

**Présents** : MM. PAUDIERE Claude, ROUX Guy, BRISVILLE Rémy, M. DESOEUVRES François, GARDON Julien, PELAN Jean-François, M. POUPART Daniel, Mmes COSTES GAILLARD Régine, COUSIN Sandra, FRANC Juliette.

**Absents** : M. GRATIOT Nicolas,  
NIOBE Yanice,

**Excusés** : Mme CHABROL Florence, pouvoir donné à M. PAUDIERE Claude,  
M. CHEVRIER Patrick.

**Secrétaire de séance** : M. DESOEUVRES François

**N° 2017/029 FINANCES ACTUALISATION DES TARIFS SALLE POLYVALENTE 2018**

*Votes : 11 POUR*

VU la délibération 2014/043 fixant les tarifs et conditions d'utilisation de la salle polyvalente de la commune de SAULCHERY,  
VU les demandes récurrentes d'un paiement échelonné,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter pour 2018 les tarifs fixés et appliqués par la délibération 2014/043
- **DÉCIDE** de reconduire les prix et conditions de location 2017,
- **DECIDE** la mise en place d'un acompte de la moitié du montant de location appliqué, à verser lors de la location,
- **CHARGE** M. le Maire d'appliquer la décision présente.

**N° 2017/030 FINANCES / AVP / ADHESION AISNE PARTENARIAT VOIRIE**

*Votes : 11 POUR*

VU le nouveau règlement Aisne Partenariat Voirie 2018 / 2025 adopté par l'Assemblée départementale lors de sa réunion du 25 septembre 2017,

CONSIDÉRANT que les communes pourront bénéficier d'une subvention APV du département sur leurs travaux de voirie dans la seule mesure où elles s'engageront formellement à adhérer à ce dispositif et à verser leur cotisation, selon les modalités explicitées dans le règlement,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **DÉCIDE** d'adhérer à Aisne Partenariat Voirie pour la période 2018 / 2025,
- **S'ENGAGE** à acquitter annuellement la cotisation calculée selon les règles précisées dans ledit règlement.

**N° 2017/031 FINANCES - AVP / DEMANDE DE SUBVENTIONS**

*Votes : 11 POUR*

Le Conseil Municipal de la Commune de SAULCHERY sollicite une subvention au titre du dispositif APV pour les travaux suivants :

Nature des Travaux	Appellation et n° de la voie	Longueur	Montant de l'opération TTC	Montant de l'opération HT
Voirie (Exutoire, création et curage de fossés) Maitrise d'œuvre	RD 969 Exutoire	170m	17.454,00	14.545,00
			1.309,05	1.090,88
Voirie (Exutoire, création et curage de fossés, enrobés) Maitrise d'œuvre	CR 9 Ruelle des Prés	188m	28.006,80	23.339,00
			2.100,51	1.750,43
Voirie Terrassement et couche de roulement Maitrise d'œuvre	CR 11 Chemin dit « de la Boue »	480m <sup>2</sup>	36.502,80	30.419,00
			2.737,71	2.281,43
Voirie Terrassement et couche de roulement (compt 2016) Maitrise d'œuvre (travaux 2016 et 2018)	VC2 Rue de Montoizelle Carrefour	80ml	6.270,00	5.225,00
			1.096,20	913,50
			95.477,07	79.564,24

**S'ENGAGE :**

- \* à affecter à ces travaux 95.477,07 € TTC sur le budget communal,
- \* à réaliser les travaux dans un délai de deux ans, à partir de la date de notification.

**N° 2017/032 FINANCES / PARTICIPATION INTERCOMMUNALE FSL 2017**

*Votes : 11 POUR*

CONSIDÉRANT que le FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) permet aux personnes ayant des difficultés particulières d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique,

CONSIDÉRANT que le financement du FSL est assuré par le Conseil Départemental avec l'aide de chaque distributeur d'eau, d'énergie et de téléphone,

CONSIDÉRANT que les autres collectivités territoriales peuvent contribuer au financement du FSL,

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes de CHARLY SUR MARNE ne participe pas à ce fonds,

M. le Maire propose une participation communale au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement. La participation demandée est de 0.45/habitant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **ACCEPTE** à l'unanimité la décision de participation,
- **CHARGE** le Maire d'effectuer les écritures comptables liées à cette décision.

**N° 2017/033 FINANCES - ENCAISSEMENT DE CHEQUES**

*Votes : 11 POUR*

VU le voyage scolaire (classe de mer juin 2017) et le mode nouveau de participation des cofinanceurs, et la quote-part restant due par les familles,

VU le repas des Anciens 2017 reconduits dans les mêmes conditions que celui de 2016 (cf. délib 2016/032),

VU le remboursement des Mutuelles du Mans de 484,14€ suite au bris du glace du véhicule d'entretien,

Il est nécessaire d'autoriser M. le Maire à encaisser ces différents chèques.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **ACCEPTE** l'encaissement des chèques présentés,
- **CHARGE** le Maire d'exécuter cette décision et d'effectuer les écritures comptables.

**N° 2017/034 FINANCES / TRAVAUX HYDRAULIQUES DU VIGNOBLE / RECONDUCTION DES SUBVENTIONS AESN et CIVC**

*Votes : 11 POUR*

CONSIDERANT que l'AESN et le CIVC se sont engagés à verser respectivement une subvention aux travaux hydrauliques du vignoble,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de garantir leur versement et de veiller aux délais impartis,

Il est demandé d'autoriser M. le Maire à signer tout document (avenant ou autre) permettant le maintien de ces subventions.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document permettant à la commune le maintien des subventions accordées par l'AESN et le CIVC.

**N° 2017/035 ENVIRONNEMENT / TRAVAUX HYDRAULIQUES DU VIGNOBLE / DUP**

*Votes : 11 POUR*

Face aux inondations par ruissellements, la commune de SAULCHERY a lancé en 2012 un projet d'aménagements hydrauliques du coteau viticole. Un marché de maîtrise d'œuvre est en cours avec le groupement des sociétés CEREG et SAFER Grand-Est.

La conception du projet arrive à son terme, permettant d'identifier précisément les parcelles concernées par un aménagement. Des négociations seront lancées avec les propriétaires et exploitants concernés pour permettre, selon les cas, une acquisition ou la mise en place d'une servitude amiable.

À titre préventif, M. Le Maire propose le lancement dès à présent d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique avec l'affermissement de la tranche conditionnelle correspondante auprès de la SAFER.

L'instruction de la Déclaration d'Utilité Publique sera ainsi commune à celle du Dossier Loi sur l'Eau et de la Déclaration d'Intérêt Général du projet d'aménagements hydroviticole. À la suite de celle-ci, selon l'état des négociations amiables, la commune pourra faire le choix de lancer ou non une procédure d'expropriation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **DÉCIDE** d'affermir auprès de la SAFER Grand-Est la tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre du projet hydroviticole relative au dossier de Déclaration d'Utilité Publique pour un montant de 8 940 €HT
- **AUTORISE** M.le Maire à régler les dépenses afférentes au moyen des crédits prévus à cet effet au budget,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ordre de service affermissant la tranche conditionnelle relative au dossier de Déclaration d'Utilité Publique auprès de la SAFER Grand-Est, pour un montant de 8 940 €HT.

**2. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES**

- M. PAUDIERE :
  - Informe du suivi des travaux hydroviticole et des réunions de travail assurément denses et fortes en discussions.
  - Informe de la visite de M. le Sous-Préfet suite aux orages de cet été,

- Informe de la procédure engagée par le SGV et divers viticulteurs contre la commune suite à l'approbation du PLU, ainsi que d'un viticulteur opposé aux travaux réalisés Rue des Chaumonts
  - Remercie Mme FRANC pour la venue des participants en tenue d'époque lors de la cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918.
- M. DESOEUVRES :
    - Informe de la date de la prochaine brocante fixée au 10 juin 2018
    - Transmet la demande du restaurant LA TERRASSE sur l'organisation d'une soirée dansante. Un avis favorable est donné sur le projet ; discussion autour des conditions d'organisation, sachant que l'organisateur serait le restaurateur et non la commune, et d'utilisation de la salle. M. DESOEUVRES est chargé de rapporter les réponses au restaurateur.
  - Mme COUSIN :
    - Relance son appel à articles pour le 20 décembre prochain. La sortie du bulletin municipal début janvier 2018.
  - Mme COSTES GAILLARD :
    - Informe des projets de la commission « Économie d'Énergie » mise en place par ses soins et chargée de dresser les besoins et solutions à apporter sur les bâtiments communaux en matière de maîtrise des énergies,
    - Donne un compte rendu du conseil d'école de novembre dernier.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.**

**Vu par nous PAUDIERE Claude, Maire de la commune de SAULCHERY,  
pour être affiché le 18 décembre 2017.**

Le Maire,

PAUDIERE Claude.